



ADIAL



Rapport

Site ADIAL d'Adriers (86)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
PJ n°4 bis : Résumé non technique de l'étude
d'impact



Rapport n°A116454/Version B – Avril 2024

Projet suivi par Virginie PRIMAULT – 06.10.52.41.71 – virginie.primault@anteagroup.fr
Et Mélanie Clament – 07.77.91.21.56– melanie.clament@anteagroup.fr

Table des matières

1. Localisation du site.....	5
2. Etat initial de l'environnement	7
2.1. Hiérarchisation préliminaire des enjeux	7
2.2. Synthèse des enjeux environnementaux	10
3. Justification du projet	14
3.1. Choix du site	14
3.2. Choix technique.....	14
4. Analyse des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales.....	15
5. Incidences négatives notables en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs	19
5.1. Vulnérabilité du site aux incidents / accidents	19
5.2. Vulnérabilité du site aux risques majeurs	19
5.3. Vulnérabilité du site au changement climatique	19
6. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets	21
7. Conditions de remise en état du site après exploitation	22
7.1. Contexte réglementaire	22
7.2. Usage futur proposé.....	22
8. Synthèse des conclusions de l'étude de dangers	23
9. Synthèse des conclusions de l'évaluation des risques sanitaires.....	24

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Plan de situation	6
------------------------------------	---

Tableaux

Tableau 1 : Hiérarchisation préliminaire des enjeux environnementaux	8
Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux au regard du projet	11
Tableau 3 : Synthèse des impacts potentiels du projet et mesures environnementales associées	16
Tableau 4 : Synthèse des mesures et coûts associés	18
Tableau 5 : Vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs.....	19

1. Localisation du site

Le projet d'installation d'un nouveau four induction envisagé par la société ADIAL s'implante en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Vienne (86), au sein du site existant sur la commune d'Adriers.

La situation générale du projet est présentée sur la Figure 1.

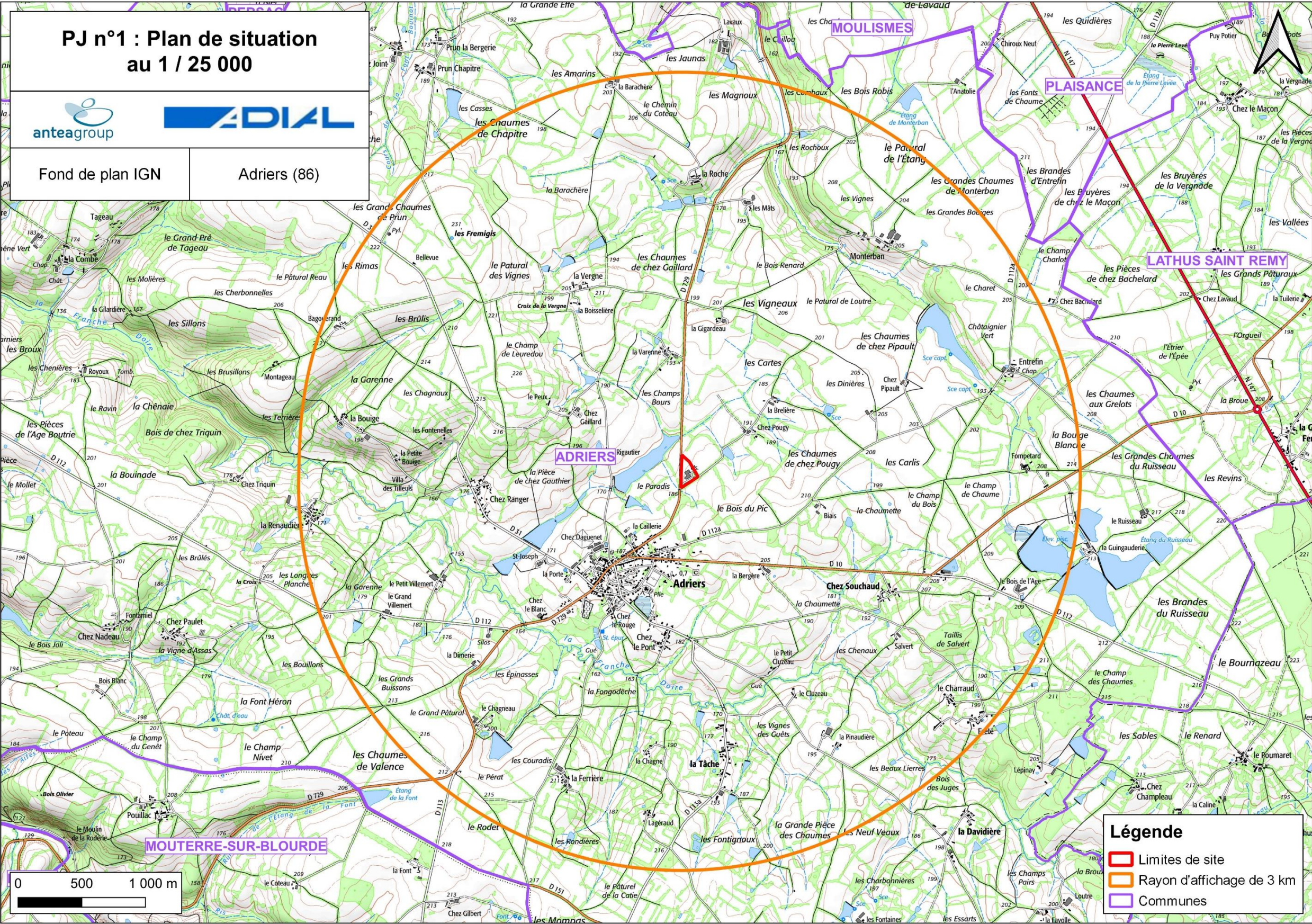


Figure 1 : Plan de situation

2. Etat initial de l'environnement

2.1. Hiérarchisation préliminaire des enjeux

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement. Cette analyse est proportionnée en fonction des impacts potentiels du projet porté par le pétitionnaire. Cette analyse est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Hiérarchisation préliminaire des enjeux environnementaux

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Niveau d'enjeu potentiel au regard de l'activité	Observations / Développements à entreprendre dans l'état initial
Milieu physique	Climat, énergie et GES	Climat - GES L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis, à l'origine de GES. Energie Le fonctionnement des fours requiert une consommation importante en électricité et en propane. Le nouveau four à induction augmentera la consommation électrique du site.	Moyen	Évaluer les conditions climatiques locales.
	Topographie / Sol / Géologie	La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Négligeable	Caractérisation succincte du relief et de la géologie du site.
	Eaux souterraines	Aucun prélèvement d'eau, ni aucun rejet dans les eaux souterraines lié au présent projet.	Faible	Description et usages des eaux souterraines sous-jacentes au site.
	Eaux superficielles	Aucun rejet d'eau de process sur le site. Aucun prélèvement, ni rejet dans les eaux superficielles lié au projet. Un système de gestion des eaux pluviales est existant sur le site.	Faible	Description et usages des eaux superficielles à déterminer.
	Gestion et planification de la ressource en eau	Le rejet d'eau pluviale est en lien avec la ressource en eau.	Faible	Identification des documents de gestion et de planification de la ressource en eau en vigueur au droit du site et des attendus en matière de gestion des eaux pluviales.
Risques majeurs	Risques naturels	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années.	Faible	Identifier les risques naturels et technologiques recensés au droit du site.
	Risques technologiques	Le projet n'est pas de nature à aggraver les risques naturels et technologiques.		
Milieu naturel	Zones d'intérêts écologiques	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années.	Faible	Recensement bibliographique des zones naturelles recensées à proximité du site. Vérification des potentiels liens fonctionnels vis-à-vis du rejet d'eau pluviale.
	Continuités écologiques	La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.		
Patrimoine et paysage	Patrimoine	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Négligeable	Vérification succincte des sensibilités patrimoniales existantes aux abords du site.
	Paysage	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. Le rejet du système de traitement des émissions en sortie des fours, installé en 2022, s'effectue par une cheminée d'une hauteur de 15 m.	Moyen	Rappeler le contexte paysager. Évaluer les co-visibilités depuis les axes de circulation alentours et le voisinage (riverains).
Milieu humain	Occupation du sol, population et activités	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. L'augmentation de capacité pourrait être à l'origine d'une création d'emploi.	Positif	Localisation des habitations et des établissements sensibles les plus proches. Localisation des activités alentours (ICPE, agricole, ...).
	Trafic	Les voies d'accès et de circulation sur le site sont existantes. L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis.	Moyen	Identifier les voies d'accès au site et le trafic sur ces axes.
	Réseaux	Le site est existant et déjà desservi par les réseaux nécessaires au fonctionnement du site (eau, électricité, eaux pluviales...). Le projet nécessitera quelques adaptations des réseaux existants.	Faible	Présentation des réseaux existants sur le site.
	Déchets	L'augmentation de la production induira une augmentation de la production de déchets (crasses principalement).	Faible	Présentation de la gestion actuelle des déchets présents sur le site. Présentation des différents types de déchets et des modes d'évacuation et de traitement (partie impact).

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Niveau d'enjeu potentiel au regard de l'activité	Observations / Développements à entreprendre dans l'état initial
	Documents d'urbanisme	Le site est existant et le projet s'implantera au sein de l'emprise ICPE.	Négligeable	Identifier les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire.
Cadre de vie	Qualité de l'air	L'augmentation de la production impliquera une augmentation : - des émissions atmosphériques, liées à la mise en place du nouveau four ; - du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis. A l'été 2022, l'exploitant a mis en place un système de traitement sur lequel seront raccordés les rejets atmosphériques de l'ensemble des fours du site.	Moyen	Données concernant la qualité de l'air ambiant (bruit de fond) à collecter.
	Bruit	Les étapes de production sont réalisées en intérieur et ne sont pas sources significatives de bruit. Le projet sera toutefois à l'origine d'émissions sonores supplémentaires liées : - à la mise en place d'un aéro-refroidisseur air/air (déjà en place) ; - à la mise en place d'un système de traitement des émissions issues de la fusion des fours (déjà en place) ; - au trafic supplémentaire généré par l'augmentation de la production et de l'activité.	Moyen	Caractériser le contexte initial (bruit résiduel) en matière de bruit.
	Odeur	Le projet n'est pas source d'odeurs.	Négligeable	Caractériser le contexte olfactif.

Les thématiques qui seront principalement développées dans la suite de l'étude d'impact sont donc celles susceptibles d'avoir un niveau d'enjeu potentiel moyen au regard du projet, à savoir :

- **L'énergie et les GES (impacts) ;**
- **Le paysage ;**
- **Le trafic ;**
- **La qualité de l'air ;**
- **Le bruit.**

Les autres thématiques, à niveau d'enjeu positif, négligeable ou faible, seront traitées de manière moins détaillée.

2.2. Synthèse des enjeux environnementaux

Sur la base du tableau de hiérarchisation des enjeux en lien avec le projet, l'état initial de l'environnement fait ressortir des contraintes plus ou moins fortes en fonction des thématiques concernées.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux environnementaux au regard du site étudié et du projet mais également l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux au regard du projet

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Niveau d'enjeu potentiel au regard de l'activité	Niveau d'enjeu à l'issue de l'analyse de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence de projet
Milieu physique	Climat, énergie et GES	Climat - GES L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis, à l'origine de GES. Energie Le fonctionnement des fours requiert une consommation importante en électricité et en propane. Le nouveau four à induction augmentera la consommation électrique du site.	Moyen	Moyen Climat de type tempéré chaud.	Modification climatique possible s'inscrivant dans le changement climatique global
	Topographie / Sol / Géologie	La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Négligeable	Négligeable Altitude comprise entre 181 et 189 m NGF. Formation géologique $\gamma^4(a)$: « Granodiorite à gros grain sous des formations superficielles de faible importance »	Possibles aménagements du site étudié conformément au RNU
	Eaux souterraines	Aucun prélèvement d'eau, ni aucun rejet dans les eaux souterraines lié au présent projet.	Faible	Faible Masse d'eau souterraine FRGG057 : « Bassin versant de la Vienne ». Présence d'eau à 22 m de profondeur.	Aucune évolution prévisible
	Eaux superficielles	Aucun rejet d'eau de process sur le site. Aucun prélèvement, ni rejet dans les eaux superficielles lié au projet. Un système de gestion des eaux pluviales est existant sur le site.	Faible	Faible Présence d'écoulements indéterminés rejoignant des cours d'eau avérés non dénommés. Masse d'eau n°FRGR0389 : « La Blourde et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne ». Bon état écologique à 2021 et objectif de bon état chimique à 2039. Aucun captage AEP à proximité. Commune d'Adriers incluse dans les zones sensibles à l'eutrophisation.	Aucune évolution prévisible
	Gestion et planification de la ressource en eau	Le rejet d'eau pluviale est en lien avec la ressource en eau.	Faible	Faible Compatibilité du projet avec le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et avec le SAGE Vienne à vérifier.	Évolution possible dans le cadre de la mise à jour des documents de gestion et de planification
Risques majeurs	Risques naturels	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. Le projet n'est pas de nature à aggraver les risques naturels et technologiques.	Faible	Faible Site non concerné par les risques inondation, retrait-gonflement des argiles et mouvements de terrain. Zone de sismicité faible (zone 2). Risque important lié au radon (catégorie 3), mais aucune prescription ni contrainte associée à ce risque.	Aggravation du risque inondation en vue des changements climatiques
	Risques technologiques			Faible Commune concernée par le risque TMD mais aucun axe identifié à proximité. RD729 en bordure du site, sur laquelle le transport de matières dangereuses est possible.	Aucune évolution prévisible
Milieu naturel	Zones d'intérêts écologiques	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Faible	Faible Aucune zone naturelle réglementaire (Natura 2000, RAMSAR), aucun espace naturel protégé (réserve ou parc naturel, aire de protection de biotope (APPB)...), aucune zone naturelle inventoriée (ZNIEFF, ZICO...), ni aucun espace naturel sensible (ENS) au droit ou à proximité du site.	Terrain à vocation industrielle conformément au zonage du RNU
	Continuités écologiques			Faible Site inclus dans le réservoir de biodiversité des systèmes bocagers. Aucun corridor écologique au droit ou à proximité du site.	

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Niveau d'enjeu potentiel au regard de l'activité	Niveau d'enjeu à l'issue de l'analyse de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence de projet
Patrimoine et paysage	Patrimoine	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Négligeable	Négligeable Aucun monument historique au droit ou à proximité du site. Aucun site inscrit ou classé à moins de 9,5 km du site. Site non concerné par une ZPPA.	Modifications possibles du paysage liées aux aménagements possibles autorisés par le RNU
	Paysage	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. Le rejet du système de traitement des émissions en sortie des fours, installé en 2022, s'effectue par une cheminée d'une hauteur de 15 m.	Moyen	Faible Site inclus dans l'entité paysagère « Les terres froides ». Site inclus dans un contexte à dominante agricole. Aucune co-visibilité du site avec les habitations les plus proches.	
Milieu humain	Occupation du sol, population et activités	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. L'augmentation de capacité pourrait être à l'origine d'une création d'emploi.	Positif	Positif Population d'Adriers en constante diminution depuis 1968. Site déjà industrialisé. Première habitation à 400 m au Sud-Ouest. Aucun établissement sensible à moins d'1 km du site.	Poursuite de l'évolution de la population Industrialisation possible de l'environnement étudié compatible au règlement du RNU
	Trafic	Les voies d'accès et de circulation sur le site sont existantes. L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis.	Moyen	Faible Site directement accessible via des routes départementales existantes (RD729). En 2022, 1 385 véhicules par jour sur la RD729, dont 12 % de poids lourds.	Aucune évolution prévisible
	Réseaux	Le site est existant et déjà desservi par les réseaux nécessaires au fonctionnement du site (eau, électricité, eaux pluviales...). Le projet nécessitera quelques adaptations des réseaux existants.	Faible	Faible Aucune canalisation de TMD à moins de 4 km.	Aucune évolution prévisible
	Déchets	L'augmentation de la production induira une augmentation de la production de déchets (crasses principalement).	Faible	Faible PRPGD de Nouvelle-Aquitaine.	Aucune évolution prévisible
	Documents d'urbanisme	Le site est existant et le projet s'implantera au sein de l'emprise ICPE.	Négligeable	Négligeable Commune d'Adriers incluse dans la Communauté de communes Vienne et Gartempe et dans le SCoT Sud Vienne. Commune soumise au règlement national d'urbanisme. Aucun PLU en vigueur sur la commune. Aucune SUP sur la commune.	Approbation du PLUi de la Communauté de communes Vienne et Gartempe en 2024
Cadre de vie	Qualité de l'air	L'augmentation de la production impliquera une augmentation : - des émissions atmosphériques, liées à la mise en place du nouveau four ; - du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis. A l'été 2022, l'exploitant a mis en place un système de traitement sur lequel seront raccordés les rejets atmosphériques de l'ensemble des fours du site.	Moyen	Moyen Pas de dépassement des valeurs limites en 2022 dans le département de la Vienne. Qualité de l'air globalement bonne aux abords du site étudié.	Possibles nuisances supplémentaires en lien avec une potentielle industrialisation de l'environnement conformément au RNU

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Niveau d'enjeu potentiel au regard de l'activité	Niveau d'enjeu à l'issue de l'analyse de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence de projet
	Bruit	Les étapes de production sont réalisées en intérieur et ne sont pas sources significatives de bruit. Le projet sera toutefois à l'origine d'émissions sonores supplémentaires liées : - à la mise en place d'un aéro-refroidisseur air/air (déjà en place) ; - à la mise en place d'un système de traitement des émissions issues de la fusion des fours (déjà en place) ; - au trafic supplémentaire généré par l'augmentation de la production et de l'activité.	Moyen	Moyen Site soumis aux bruits du trafic sur la RD729.	
	Odeur	Le projet n'est pas source d'odeurs.	Négligeable	Négligeable	

La description des impacts et des mesures sera proportionnée à la présente synthèse des enjeux.

Les thèmes, pour lesquels les niveaux d'enjeu au regard du projet sont qualifiés de **moyens à forts** seront **particulièrement développés dans la suite de l'étude d'impact**.

3. Justification du projet

3.1. Choix du site

Le site étant existant, aucun autre site n'a été envisagé pour l'implantation du projet.

Un projet d'extension du site a été formalisé via la réalisation d'un permis de construire et d'un porter à connaissance, déposés mi-2023.

Cette extension, réalisée au sein du périmètre ICPE, permettra notamment d'accueillir le futur four à induction, objet du présent dossier.

3.2. Choix technique

Afin d'augmenter sa capacité de production, ADIAL a envisagé la mise en place d'un four fonctionnant au gaz. Cette solution a été abandonnée pour les raisons suivantes :

- Coût du gaz trop élevé ;
- Volonté de favoriser une énergie moins émettrice de GES.

La solution retenue, répondant aux besoins de l'exploitant, consiste donc en la mise en place d'un four induction d'une capacité de 3 tonnes. Ce nouveau four est équipé d'un chargement automatique qui permettra notamment d'améliorer l'ergonomie de certains postes de travail.

4. Analyse des impacts sur l'environnement et proposition de mesures environnementales

Le projet consiste en la mise en place d'un nouveau four au sein du site existant. Aucun impact en phase travaux n'est donc attendu.

Ce chapitre traitera donc uniquement des impacts et mesures du projet en phase exploitation.

Les tableaux suivants synthétisent :

- Les impacts potentiels du projet en phase exploitation ;
- Les mesures d'évitement (ME), de réduction (MR) et de surveillance (MS) prévues et leurs coûts ;
- Les impacts résiduels.

La codification des mesures a été réalisée de la façon suivante :

Types de mesure :
● ME : mesure d'évitement
● MR : mesure de réduction
● MC : mesure de compensation
● MS : mesure de suivi / surveillance
Indentification des mesures : 1, 2, 3...

Tableau 3 : Synthèse des impacts potentiels du projet et mesures environnementales associées

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Impact du projet	Mesures	Impact résiduel du projet
Milieu physique	Climat, énergie et GES	Climat - GES L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis, à l'origine de GES. Energie Le fonctionnement des fours requiert une consommation importante en électricité et en propane. Le nouveau four à induction augmentera la consommation électrique du site.	Modéré	[MR1] : Diminution des consommations en gaz du fait de la mise en place du nouveau four à induction	Faible
	Eaux souterraines	Aucun prélèvement d'eau, ni aucun rejet dans les eaux souterraines lié au présent projet.	Négligeable	[MS1] : Surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines	Négligeable
	Eaux superficielles	Aucun rejet d'eau de process sur le site. Aucun prélèvement, ni rejet dans les eaux superficielles lié au projet. Un système de gestion des eaux pluviales est existant sur le site.	Faible	[MR2] : Séparateurs à hydrocarbures permettant le traitement des eaux de voirie [MS2] : Surveillance semestrielle de la qualité des eaux pluviales	Très faible
	Gestion et planification de la ressource en eau	Le rejet d'eau pluviale est en lien avec la ressource en eau.	Projet compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne et la SAGE Vienne		
Risques majeurs	Risques naturels	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années.	Négligeable	Sans objet	-
	Risques technologiques	Le projet n'est pas de nature à aggraver les risques naturels et technologiques.			
Milieu naturel	Zones d'intérêts écologiques	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années.	Négligeable	Sans objet	-
	Continuités écologiques	La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.			
Patrimoine et paysage	Patrimoine	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. La mise en place du nouveau four à induction et le réaménagement de la zone de production se fera au sein des installations existantes.	Négligeable	Sans objet	-
	Paysage	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. Le rejet du système de traitement des émissions en sortie des fours, installé en 2022, s'effectue par une cheminée d'une hauteur de 15 m.			
Milieu humain	Occupation du sol, population et activités	Le site est existant et en fonctionnement depuis de nombreuses années. L'augmentation de capacité pourrait être à l'origine d'une création d'emploi.	Positif	Sans objet	-
	Trafic	Les voies d'accès et de circulation sur le site sont existantes. L'augmentation de la production impliquera une augmentation du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis.	Faible	[MR3] : Mesures visant à garantir la sécurité routière	Faible
	Réseaux	Le site est existant et déjà desservi par les réseaux nécessaires au fonctionnement du site (eau, électricité, eaux pluviales...). Le projet nécessitera quelques adaptations des réseaux existants.	Négligeable	[MR4] : Mise en œuvre des règles techniques et de sécurité pour les raccordements	Négligeable
	Déchets	L'augmentation de la production induira une augmentation de la production de déchets (crasses principalement).	Modéré	[MR5] : Evacuation des déchets en filière adaptée [MR6] : Augmentation de la proportion de matières recyclées comprises les matières premières (50%)	Faible
	Documents d'urbanisme	Le site est existant et le projet s'implantera au sein de l'emprise ICPE.	Négligeable	Sans objet	-
Cadre de vie	Qualité de l'air	L'augmentation de la production impliquera une augmentation : - des émissions atmosphériques, liées à la mise en place du nouveau four ; - du trafic poids-lourds nécessaires à l'acheminement des matières premières et à l'évacuation des produits finis. A l'été 2022, l'exploitant a mis en place un système de traitement sur lequel seront raccordés les rejets atmosphériques de l'ensemble des fours du site.	Modéré	[MR7] : Nouveau four équipé d'une hotte amovible [MR8] : Installations de traitement des fumées en sortie des fours [MR9] : Obligation de couper les moteurs pour les engins en attente de chargement / déchargement	Faible

Segment	Sous-segment	Contraintes liées à l'activité / au projet	Impact du projet	Mesures	Impact résiduel du projet
				[MS3] : Surveillance semestrielle de la qualité des rejets atmosphériques	
	Bruit	Les étapes de production sont réalisées en intérieur et ne sont pas sources significatives de bruit. Le projet sera toutefois à l'origine d'émissions sonores supplémentaires liées : - à la mise en place d'un aéro-refroidisseur air/air (déjà en place) ; - à la mise en place d'un système de traitement des émissions issues de la fusion des fours (déjà en place) ; - au trafic supplémentaire généré par l'augmentation de la production et de l'activité.	Modéré	[MR10] : Demande d'application des valeurs limites fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997 en matière de bruit [MS4] : Surveillance annuelle des niveaux sonores	Faible
	Odeur	Le projet n'est pas source d'odeurs.	Négligeable	Sans objet	-

Lorsque nécessaire, la mise en place des mesures de réduction et de surveillance permet d'obtenir un niveau d'impact résiduel négligeable à faible pour l'ensemble des thématiques.
La mise en place de mesure compensatoire ne s'avère donc pas nécessaire.

Tableau 4 : Synthèse des mesures et coûts associés

Libellé de la mesure	Coût
Mesures de réduction	
[MR1] : Diminution des consommations en gaz du fait de la mise en place du nouveau four à induction	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR2] : Séparateurs à hydrocarbures permettant le traitement des eaux de voirie	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR3] : Mesures visant à garantir la sécurité routière	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR4] : Mise en œuvre des règles techniques et de sécurité pour les raccordements	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR5] : Evacuation des déchets en filière adaptée	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR6] : Augmentation de la proportion de matières recyclées comprises les matières premières (50%)	+10%
[MR7] : Nouveau four équipé d'une hotte amovible	410 000€
[MR8] : Installations de traitement des fumées en sortie des fours	50 000€
[MR9] : Obligation de couper les moteurs pour les engins en attente de chargement / déchargement	Compris dans les frais de fonctionnement du site
[MR10] : Demande d'application des valeurs limites fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997 en matière de bruit	Compris dans les frais de fonctionnement du site
Mesures de surveillance	
[MS1] : surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines	2 620€
[MS2] : surveillance semestrielle de la qualité des eaux pluviales	1 845€
[MS3] : surveillance semestrielle de la qualité des rejets atmosphériques	1 750€
[MS4] : surveillance annuelle des niveaux sonores	765€

5. Incidences négatives notables en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs

5.1. Vulnérabilité du site aux incidents / accidents

Au niveau de l'usine ADIAL, les principaux incidents / accidents pouvant avoir lieu sont liés à une explosion en cas de contact eau/métal en fusion, faisant suite à une fissuration de la paroi d'un des 2 fours de fusion (1,2 tonnes ou 3 tonnes).

Les causes de tels incidents ainsi que les mesures prises pour en limiter leur survenue sont présentées en détail dans l'étude de dangers du DDAE (cf. PJ n°49).

5.2. Vulnérabilité du site aux risques majeurs

Le tableau suivant présente la vulnérabilité du site face aux risques majeurs identifiés.

Tableau 5 : Vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

Risques majeurs concernés par le site	Niveau de risque	Vulnérabilité du site
Risque sismique (2)	Faible La commune d'Adriers est classée en zone de sismicité 2, qualifiée de faible.	Aucune Les constructions existantes ont pris en compte ce risque. Le projet ne prévoit pas de nouvelles constructions.
Transports de matières dangereuses (par route)	Faible Proximité de la RD729	Aucune Le site est implanté en retrait de la RD729 et séparé de celle-ci par un fossé.

5.3. Vulnérabilité du site au changement climatique

Les principales caractéristiques du changement climatique sont :

- Une augmentation de la température (pouvant induire des problèmes de sécheresse ou de pollution) ;
- Une augmentation du niveau de la mer.

La hausse des températures peut toutefois conduire à une diminution de la ressource en eau. Les besoins en eau du site sont limités à l'eau potable, aux sanitaires et au fonctionnement des aéro-refroidisseurs des fours à induction. En situation future, la consommation en eau du site est estimée à 1 700 m³/an. De plus, précisons que le site est alimenté en eau potable par le réseau communal et ne fait l'objet d'aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles.

L'augmentation des températures peut également conduire à certains pics de pollution. C'est le cas notamment dans les zones urbaines fortement soumise à l'influence du trafic. Compte tenu de la localisation du projet, la survenue de pics de pollution est peu probable sur ce secteur.

Précisons également, que la dispersion atmosphérique réalisée pour le projet a permis de mettre en évidence la très faible influence des émissions atmosphériques attendues sur la qualité de l'air ambiant.

Concernant l'augmentation du niveau de la mer, le site se trouve à environ 150 km de la côte Atlantique et n'est donc pas vulnérable face à ce risque.

La vulnérabilité du site au changement climatique peut donc être qualifiée de faible.

6. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets

L'inventaire des projets a porté sur les avis rendus depuis 2020 sur des projets inclus dans le rayon d'affichage de l'enquête publique du projet (rayon de 3 km), correspondant uniquement à la commune d'Adriers.

L'analyse a mis en évidence un projet susceptible de présenter des incidences cumulées avec le projet du site ADIAL, à savoir, un projet de parc éolien « Le Renard », à 4 km au Sud-Est.

Ayant été refusé par la préfecture de la Haute-Vienne le 10 août 2021, ce projet n'a pas été retenu pour la détermination des effets cumulés avec le projet du site ADIAL d'Adriers.

7. Conditions de remise en état du site après exploitation

7.1. Contexte réglementaire

Les articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement précisent les modalités de remise en état d'un site ICPE classé à autorisation, suite à une cessation d'activité.

Ainsi lorsqu'une installation classée soumise à autorisation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant est tenu de notifier au Préfet la date de cet arrêt au moins trois mois avant celui-ci. La notification indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

7.2. Usage futur proposé

La commune d'Adriers étant soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU), l'usage future proposé est un usage industriel.

Selon le décret du 19 décembre 2022, cet usage futur correspond à l'usage 1 : usage industriel, pouvant comprendre un bâti (y compris des entrepôts), des infrastructures industrielles et, le cas échéant, des aménagements accessoires, tels que des bureaux ou des places de stationnement associés à l'activité industrielle.

8. Synthèse des conclusions de l'étude de dangers

L'étude de dangers est présentée en PJ n°49 du DDAE.

La société Adial exploite un site de production d'alliage à bas d'aluminium et de zinc sur la commune d'Adriers.

L'étude de dangers porte sur l'ensemble du site.

L'étude a été réalisée sur la base de la réglementation en vigueur.

Des potentiels de dangers ont été sélectionnés et des phénomènes dangereux associés ont été modélisés.

Les potentiels de dangers retenus dans l'étude sont liés aux fours de fusion à induction.

Le phénomène dangereux qui a été modélisé pour les 2 fours à induction (le four existant 1,2 t et le futur four 3 t) est l'explosion en cas de contact eau / métal en fusion (vaporisation brutale de l'eau).

L'évaluation de l'intensité du phénomène dangereux montre que les effets sont contenus dans les limites du site.

Plusieurs mesures de prévention / protection sont en place sur le site afin d'éviter l'occurrence de ce phénomène :

- Analyse en continu du circuit de mise à la terre avec asservissement à l'alimentation du four (détecte un début d'infiltration de métal dans la paroi). Pas de redémarrage possible tant que la fissure n'est pas réparée -> vidange du four et réparation ou changement du pisé,
- Vérification du système d'analyse en continu à chaque prise de poste,
- Changement systématique du pisé des fours tous les 6 mois,
- Limitation de la corrosion par la présence d'eau glycolée dans le circuit de refroidissement.

9. Synthèse des conclusions de l'évaluation des risques sanitaires

L'évaluation des risques sanitaires est présentée dans son intégralité en annexe de l'étude d'impact (cf. PJ n°4 ter).

Les substances émises ont fait l'objet d'une modélisation de dispersion atmosphérique sur une zone d'étude couvrant les zones d'habitation les plus proches du site et centrée sur le site.

Les voies d'exposition étudiées ont été : l'inhalation directe de gaz et particules et l'ingestion de sol et l'ingestion de végétaux auto-produits.

En considérant des hypothèses majorantes en terme notamment de caractérisation des rejets atmosphériques et d'exposition, les conclusions suivantes ont été tirées :

Pour les substances à effets à seuil, au regard des hypothèses retenues :

- **Au niveau des cibles retenues, les Quotients de Dangers sont inférieurs à la valeur référence de 1, quelle que soit la voie d'exposition et sans tenir compte des organes cibles,**
- **Au niveau des cibles retenues, les Quotients de Dangers sont inférieurs à la valeur référence de 1, même lorsque toutes les voies d'exposition étudiées sont cumulées,**

Pour les substances à effets sans seuil (effets cancérogènes) :

- **Les calculs des Excès de Risque Individuel (ERI), obtenus pour les adultes et pour les enfants au droit des cibles retenues, sont inférieurs à la valeur référence de 1E-05, quelle que soit la voie d'exposition et sans tenir compte des organes cibles,**
- **Les calculs des Excès de Risque Individuel, obtenus pour les adultes et pour les enfants au droit des cibles retenues, sont inférieurs à la valeur référence de 1E-05, même lorsque toutes voies d'exposition étudiées sont cumulées.**